

EXAMEN TAXI /VTC – LE MANS

Epreuve Admission Rattrapage : 26/03/2026

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme T3P lors de votre inscription

Liste des dossiers :

Type	Numéro de dossier	DECISION	Type	Numéro de dossier	DECISION
TAXI	00053348	Admis	VTC	00052537	Admis
TAXI	00053324	Admis	VTC	00053519	Admis
TAXI	00042748	Admis	VTC	00039710	Non Admis
TAXI	00053314	Admis	VTC	00039135	Admis
TAXI	00051130	Non Admis			

Le Mans, le 30/03/2026

Fabienne MALHAIRE-BOULANGER



Présidente de la CMA de niveau
départemental – Sarthe

par délégation du Président de la CMA Région Pays de la Loire